

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE ORDINAIRE DU JEUDI 14 DECEMBRE 2023**  
**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

Nb. de Conseillers en exercice : 53

**Au vote de l'affaire :**

Nb. de présents : 38  
Nb. de représentés : 10  
Nb. d'absents : 5

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze décembre à 17h08, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

**AFFAIRE N° 30/1381 :**

Budget Primitif de la Commune pour l'exercice 2024 - Budget principal et budgets annexes

**ETAIENT PRESENTS :**

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphan, OMARJEE Mohammad, TEVANE Jean François, FERDE Thérèse, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOU Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, BRINDON Marie Line, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, LORION David, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, BELLON Stéphen, MALIDI Mariaty, ARAYE Hélène, RIVIERE Christelle, BEDIER Corine, BOYER Marie Pascaline, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal

**REPRESENTE (S) :**

MM. SIGISMEAU Béatrice (par Monsieur David LORION), AHO NIENNE Sandrine (par Madame Hélène ARAYE), VALY Nazir (par Monsieur Mohammad OMARJEE), ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine (par Madame Edmée RAYMOND), KHELIF David (par Monsieur Jonhy BALZANET) , PERIANAYAGOM Albert (par Monsieur Philippe POTIN), MALET Viviane (par Monsieur Stéphan DIJOUX), HOARAU Berthe Denise (par Madame Anne Marie PAPY), NARIA Olivier (par Monsieur Stephen BELLON), RAVAT Adame (par Madame Pascaline BOYER).

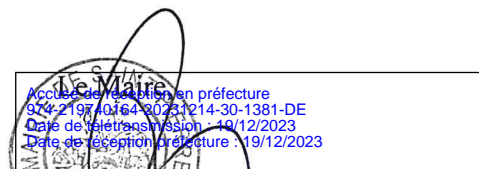
**ABSENTS :**

MM. ACAPANDIE Freddy, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Monsieur Mohammad OMARJEE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 18 décembre 2023 et la convocation du Conseil Municipal faite le 07 décembre 2023.



Michel FONTAINE

**Affaire n°30/1381 : Budget Primitif de la Commune pour l'exercice 2024 - Budget principal et budgets annexes.**

Direction des Services Financiers - Direction Générale des Services

Le projet de Budget Primitif de la Ville de Saint-Pierre pour l'exercice 2024 peut se résumer ainsi :

**I- LE BUDGET PRINCIPAL :**

**I-1- Les grandes masses :**

Le projet de Budget Primitif 2024 s'équilibre en mouvements réels à la somme de **229 547 000 €**, en **augmentation (+ 4.9 %) par rapport à 2023 :**

Section	Budget Primitif 2024		Variation	Budget Primitif 2023	
	Montant	Proportion		Montant	Proportion
Investissement	94 332 000 €	41%	4.5%	90 277 100 €	41%
Fonctionnement	135 215 000 €	59%	5.2%	128 590 000 €	59%
<b>Total</b>	<b>229 547 000 €</b>	<b>100%</b>	<b>4.9%</b>	<b>218 867 100 €</b>	<b>100%</b>

Les dépenses d'investissement sont en progression, traduisant un effort d'équipement toujours élevé.

S'agissant des dépenses de fonctionnement, celles-ci continuent de subir le contexte économique du moment marqué par une crise inflationniste amorcée en 2022.

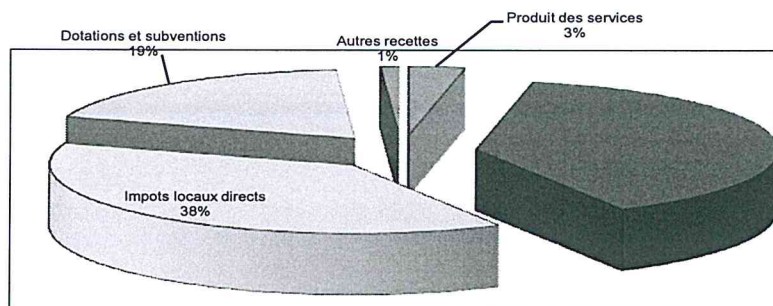
**I-2- La section de fonctionnement :**

Les recettes de fonctionnement 145 270 000 € (+ 5.0 %)

RECETTES	Budget Primitif 2024	%	Budget Primitif 2023	%	Variation %	Variation €
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>145 270 000</b>	<b>100%</b>	<b>138 370 000</b>	<b>100%</b>	<b>5.0%</b>	<b>6 900 000</b>
Produit des services	3 800 000	3%	3 700 000	3%	2.7%	100 000
Autres Impôts et taxes	57 170 000	39%	54 920 000	40%	4.1%	2 250 000
Impôts locaux directs	55 000 000	38%	51 000 000	37%	7.8%	4 000 000
Dotations et subventions	27 550 000	19%	26 850 000	19%	2.6%	700 000
Autres produits de gestion courante	900 000	1%	700 000	1%	28.6%	200 000
Atténuation de charges	850 000	1%	1 200 000	1%	-29.2%	-350 000

**Les recettes de fonctionnement** prévues enregistrent une augmentation sensible (+ 5.0 %) et sont toujours dépendantes du dynamisme fiscal en raison de la structure des recettes courantes, dont les trois quarts sont de nature fiscale.

### Structure des recettes de fonctionnement



En dépit d'un contexte économique dégradé par une forte inflation, les recettes pourraient demeurer bien orientées, à l'instar des recettes de fiscalité indirecte, s'agissant en particulier de l'octroi de mer dont les premiers éléments chiffrés communiqués par les services préfectoraux sont plutôt encourageants si l'activité économique du département ne se dégrade pas davantage.

De même, s'agissant de la **fiscalité directe**, le produit attendu en 2024 des taxes foncières devrait progresser à pression fiscale constante (taux inchangés) à la faveur des dernières revalorisations forfaitaires des bases indexées sur l'inflation.

Enfin, les dotations continuent de bénéficier d'une péréquation nationale toujours favorable aux communes ultra-marines (Dotation d'Aménagement des Communes d'Outre-Mer) et d'une augmentation des compensations des exonérations fiscales décidées par l'Etat sur les impôts locaux (suppression de la taxe d'habitation et réforme des impôts de production).

### Les dépenses de fonctionnement

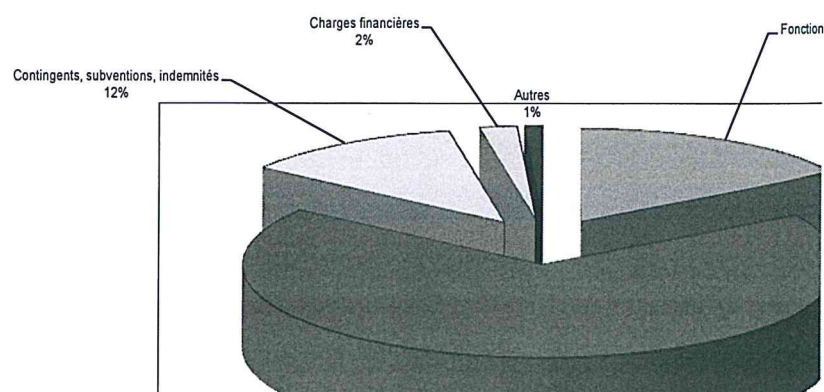
135 215 000 €

(+ 5.2 %)

DEPENSES	Budget Primitif 2024	%	Budget Primitif 2023	%	Variation	Variation
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>135 215 000</b>	<b>100%</b>	<b>128 590 000</b>	<b>100%</b>	<b>5.2%</b>	<b>6 625 000</b>
Fonctionnement courant des services	21 845 000	16%	20 550 000	16%	6.3%	1 295 000
Charges de personnel	93 500 000	69%	88 800 000	69%	5.3%	4 700 000
Contingents, subventions, indemnités	16 530 000	12%	16 340 000	13%	1.2%	190 000
Charges financières	2 340 000	2%	1 900 000	1%	23.2%	440 000
Charges exceptionnelles	500 000	0%	500 000	0%	0.0%	0
Dotations aux provisions	500 000	0%	500 000		0.0%	0

Les **dépenses de fonctionnement**, dont la progression s'établit à + 5.2 %, continuent de subir la tension inflationniste observée depuis 2022. Cette augmentation procède une nouvelle fois des réajustements opérés lors du budget supplémentaire de l'exercice précédent.

### structure des dépenses de fonctionnement



Ainsi, la masse salariale doit supporter en année pleine les nouvelles mesures nationales de lutte contre l'inflation intervenues au second semestre 2023 (dégel du point d'indice de rémunération des fonctionnaires), lesquelles seront complétées par d'autres décisions devant entrer en vigueur au 01 janvier 2024 (attribution de 5 points d'indice à tous les agents).

De même, le choc inflationniste continue d'impacter les frais généraux, s'agissant en particulier des consommations énergétiques et autres fluides (+ 675 000 €). A noter par ailleurs des augmentations rendues nécessaires pour les crédits alloués marchés d'entretien des écoles (+ 185 000 €), à la prime d'assurance statutaire (+ 85 000 €) et aux locations immobilières (+ 60 000 €).

Parmi les crédits ouverts du poste « contingents, subventions, indemnités », les crédits en faveur du secteur associatif et social (chapitre 657 y compris CCAS) sont préservés (12 172 000 €) tandis que près de 3 500 000 € serviront à assurer la participation financière obligatoire de la ville aux organismes publics (SDIS, SIDELEC) ou privés (forfait communal).

Enfin, la forte remontée des taux d'intérêts sur les marchés financiers observée depuis 2 ans requiert un réajustement des frais financiers à hauteur de + 440 000 €.

### I-3 – Le financement des investissements :

Les recettes d'investissement 84 277 000 € (+ 4.7 %)

RECETTES	Budget Primitif 2024	%	Budget Primitif 2023	%	Variation %	Variation €
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>84 277 000</b>	<b>100%</b>	<b>80 497 100</b>	<b>100%</b>	<b>4.7%</b>	<b>3 779 900</b>
Dotations	7 700 000	9%	4 800 000	6%	60.4%	2 900 000
Subventions d'investissement	4 187 000	5%	13 697 100	17%	-69.4%	-9 510 100
Emprunts GAD	10 000 000	12%	10 000 000	12%	0.0%	0
Emprunts et dettes assimilés en capital	56 532 000	67%	51 000 000	63%	10.8%	5 532 000
Produits des cessions	5 858 000	7%	1 000 000	1%	485.8%	4 858 000

GAD : Gestion Active de Dette et de trésorerie.

**Les recettes réelles d'investissement** prévues sont en progression (+ 5.3 %). Si elles restent dépendantes de l'emprunt, le recul des subventions anticipé implique une modification de la structure du financement des investissements de l'année prochaine.

Ainsi, les subventions d'investissement sont en nette diminution en raison de l'échéance en 2023 de la plupart des différents plans de relance (trans)nationaux mis en place suite à la crise sanitaire de 2020.

Accès de Copie Certificat  
974-219740164-20231214-30-1381-DE  
Date de réception préfecture : 19/12/2023

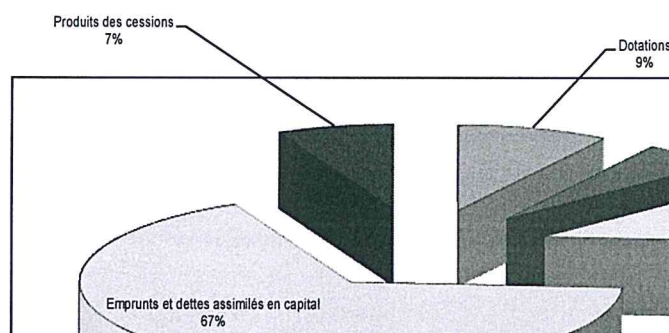
Les dotations (FCTVA) sont en augmentation sensible. L'effort d'équipement exceptionnel enregistré en 2023 impactera ainsi à la hausse le produit de FCTVA (Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée) qui constitue la principale aide de l'Etat aux collectivités territoriales en matière d'investissement.

De même, les cessions foncières devraient bénéficier de la vente à la CIVIS des parcelles nécessaires à l'aménagement de la phase 3 de la zone industrielle n° 4.

L'augmentation des fonds propres ne suffira pas néanmoins à compenser la diminution attendue des subventions. Le besoin de financement des investissements prévus en 2024 requiert davantage de ressources bancaires.

L'autorisation de souscription d'un emprunt maximal est fixée à 56 532 000 €, mais il est primordial de rappeler que, comme chaque année, ce plafond sera réduit significativement en cours d'exercice en fonction de la variation du fonds de roulement, de manière à respecter l'objectif d'un endettement maîtrisé.

structure des recettes d'investissement



Les dépenses d'investissement

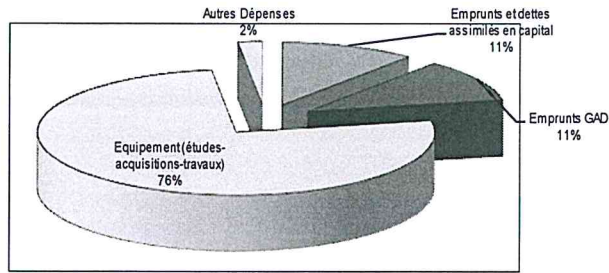
94 332 000 €

(+ 4.5 %)

DEPENSES	Budget Primitif 2024	%	Budget Primitif 2023	%	Variation	Variation
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>94 332 000</b>	<b>100%</b>	<b>90 277 100</b>	<b>100%</b>	<b>4.5%</b>	<b>4 054 900</b>
Dotations reversées	450 000	0%	700 000	1%	-35.7%	-250 000
Emprunts et dettes assimilés en capital	10 100 000	11%	9 075 000	10%	11.3%	1 025 000
Emprunts GAD	10 000 000	11%	10 000 000	11%	0.0%	0
Equipement (études-acquisitions-travaux)	71 107 000	75%	68 677 100	76%	3.5%	2 429 900
Participations et autres immob. Financières	2 675 000	3%	1 825 000	2%	46.6%	850 000

Représentant 41 % du budget, **les dépenses d'investissement** sont en progression (+ 4.5 %). Les dépenses d'équipement y sont toujours prépondérantes.

structure des dépenses d'investissement



Ainsi, l'effort d'équipement reste soutenu à 71 107 000 € (+ 3.5 %) et comprend, d'une part, les crédits de paiement de l'exercice issus des autorisations de programme votées, d'autre part, de nouvelles opérations d'équipement.

Les crédits de paiement ouverts en 2024 concernent essentiellement les opérations suivantes du PPI :

Opération	Libellé	BP 2024 Propositions
15020001	FUTUR CENTRE ADMINISTRATIF	10 700 000.00
98640007	VOIRIE GENERALE (REGIE ET TRAVAUX EN ENTREPRISE)	7 200 000.00
10411002	COMPLEXE SPORTIF A LA RAVINE DES CABRIS	3 100 000.00
07930002	ECONOMIE D'ENERGIE DEVELOPPEMENT DURABLE	2 800 000.00
96651001	RESERVES FONCIERES	2 500 000.00
19251002	CUISINE CENTRALE DE GRAND BOIS ECOLE R MONDON	2 000 000.00
98251007	GROS TRAVAUX D'ENTRETIEN DANS LES STADES	1 800 000.00
14824001	RENOVATION URBAINE DU QUARTIER DE BOIS D'OLIVES	1 732 696.00
98022004	DIVERS BATIMENTS ADMINISTRATIFS	1 650 000.00
98100001	REALISATION DE GROS TX DS LES ECOLES 1998	1 610 000.00
09822007	VOIRIE DE PROXIMITE	1 600 000.00
06823001	PARC DE L'HOTEL DE VILLE	1 300 000.00
23588001	REALISATION DE TRAVAUX ACCESSIBILITE	1 300 000.00
10411001	REHABILITATION CASABONA REFECTION INSTALLATIONS EL	1 200 000.00
18026001	CIMETIERE DE LA LIGNE PARADIS PHASE DEFINITIVE	1 200 000.00
97251004	STADE MONT VERT LES HAUTS	1 200 000.00
99020006	DIVERSES EGLISES (TRAVAUX ET MISES AUX NORMES)	1 200 000.00

Au final, le budget de l'exercice 2024 de la ville (budget principal) s'inscrit à nouveau dans la nouvelle trajectoire financière rendue nécessaire par le choc inflationniste et détaillée lors du débat sur les orientations budgétaires avec une maîtrise des dépenses de fonctionnement complexifiée.

Cette maîtrise doit permettre de réaliser l'objectif de consolidation des épargnes et de renforcement des fonds propres nécessaires au financement des investissements.

## II- LE BUDGET CONSOLIDE (budgets principal et annexes) :

### BUDGET ANNEXE DU PORT

<i>Section</i>	<b>Budget Primitif 2024</b>		<i>Variation</i>	<b>Budget Primitif 2023</b>	
	<b>Montant</b>	<b>Proportion</b>		<b>Montant</b>	<b>Proportion</b>
<b>Investissement</b>	885 850 €	96%	4.7%	845 850 €	94%
<b>Fonctionnement</b>	32 150 €	4%	-38.4%	52 150 €	6%
<b>Total</b>	<b>918 000 €</b>	<b>100%</b>	<b>2.2%</b>	<b>898 000 €</b>	<b>100%</b>

Le budget du port est arrêté à la somme de **918 000 €** (en mouvements réels).

Il est rappelé que le changement de mode de gestion de l'équipement portuaire décidé en 2021 (délégation de service public confiée à la SPL Opus en lieu et place de la régie avec autonomie financière) a affecté la structure budgétaire du budget annexe. Les investissements y sont prépondérants avec des crédits de paiements prévus à hauteur de 0.8 M€. La section de fonctionnement se limite aux charges d'amortissement des biens et aux charges financières.

Le financement de l'investissement est assuré essentiellement par l'emprunt dont l'autorisation maximale de souscription est limitée à 0.8 M€.

Dans sa présentation consolidée incluant les budgets annexes, **le budget primitif 2024** de la ville s'élève à la somme de **230 465 000 €**, en **augmentation par rapport à 2023 (+ 4.9 %)**, dont **71 907 000 €** seront consacrés à l'effort d'équipement :

### BUDGET CONSOLIDE

<i>Section</i>	<b>Budget Primitif 2024</b>		<i>Variation</i>	<b>Budget Primitif 2023</b>	
	<b>Montant</b>	<b>Proportion</b>		<b>Montant</b>	<b>Proportion</b>
<b>Investissement</b>	95 217 850 €	41%	4.5%	91 122 950 €	41%
<b>Fonctionnement</b>	135 247 150 €	59%	5.1%	128 654 150 €	59%
<b>Total</b>	<b>230 465 000 €</b>	<b>100%</b>	<b>4.9%</b>	<b>219 777 100 €</b>	<b>100%</b>

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, **DECIDE :**

- **DE VOTER** le Budget Primitif de la Ville (Budget Principal et budgets annexes) pour l'exercice 2024 au niveau du chapitre.

- **D'AUTORISER** l'exécutif à procéder pour l'exercice 2024 à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune de ces sections.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRINCIPAL	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

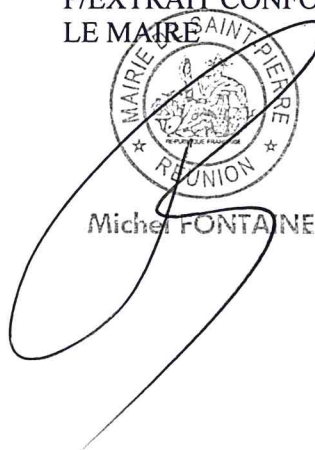
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	145 670 000.00	145 670 000.00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	111 732 000.00	111 732 000.00
TOTAL DU BUDGET (3)	257 402 000.00	257 402 000.00

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET ANNEXE PORT	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	88 000.00	88 000.00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	885 850.00	885 850.00
TOTAL DU BUDGET (3)	973 850.00	973 850.00



P/EXTRAIT CONFORME,  
LE MAIRE



Accusé de réception en préfecture  
974-219740164-20231214-30-1381-DE  
Date de télétransmission : 19/12/2023  
Date de réception préfecture : 19/12/2023